

Service de Formation Continue ANFE
Tél : 01 45 84 33 21 - www.anfe.fr
 sfc.secretariat@anfe.fr

École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP)

Avenue du professeur Léon Bernard
 35043 RENNES Cedex
Tél : 02 99 02 22 00 - www.ehesp.fr

Masters en Ergothérapie

- Master Inter Universitaire Européen en Ergothérapie
www.ot-euromaster.eu/
- Master en Sciences de la Santé (MSc Sa) à Lausanne
www.hes-so.ch

Écoles d'orthopédie-orthèse

- CCI du Tarn à Castres (81)
www.tarn.cci.fr/
- ACPPAV à Poissy (78)
www.acppav.org/
- École supérieure d'orthopédiste orthésiste podologue (ECOTEV) à Lyon (69)
www.ecotev.com/
- Sud Formation Santé à Avignon (84)
www.sudformationsante.fr
- Institution Mongazon à Angers (49)
institution-mongazon.anjou.e-lyco.fr/

CERAH

1, Bellevue BP 50719
 57147 WOIPPY Cedex
Tél. : 03 87 51 30 30 - cerahtec.invalides.fr/

CHOISISSEZ VOTRE MÉTIER

LA VENTE ET LA DISTRIBUTION D'AIDES TECHNIQUES

La formation à la fonction de Prestataire de Services et Distributeur de Matériels (PSDM) du CERAH vous permet d'acquérir les compétences relatives au contexte réglementaire et à l'environnement professionnel, à l'hygiène et à la sécurité, et à l'intervention auprès de la personne malade ou présentant une déficience ou en situation de handicap.

LA FABRICATION D'APPAREILLAGE

Pour exercer ses compétences en matière d'appareillage hors de la sphère institutionnelle, l'ergothérapeute se doit d'entreprendre une formation d'orthopédiste-orthésiste. Il soigne les traumatismes et déficits généralement d'origine mécanique. Souvent gestionnaire de sa propre entreprise, il agit dans le respect des prescriptions médicales et est habilité à délivrer les orthèses prises en charge au titre de la LPPR. Cinq écoles préparent au métier par une formation à plein temps de 1700 heures dont 400 en entreprise.

LA FORMATION - LE CONSEIL

Vous aimez accompagner l'apprentissage ou le changement ? L'enseignement en formation initiale ou continue, le consulting ou l'animation des politiques de prévention des risques en entreprise sont sources de richesse et d'épanouissement. Un diplôme complémentaire est souhaitable voire nécessaire dans certains contextes (formateur PRAP, Master...).

LA GESTION DE CAS

Votre connaissance des réseaux et des besoins d'un territoire, associée à une formation complémentaire (DU), vous permet d'évoluer vers la gestion de cas.

L'EXPERTISE DANS LA RÉPARATION DES PRÉJUDICES

Votre connaissance des déficiences et de leur retentissement sur l'indépendance, des activités et du quotidien de la personne, vous situe comme un intervenant principal dans l'évaluation des situations de handicap. Avec un Diplôme d'Université complémentaire et une solide expérience, vous pouvez pratiquer l'expertise pour le compte de clients, d'assurances ou d'avocats, ou comme expert des tribunaux.

L'ENCADREMENT D'UNE ÉQUIPE

Les ergothérapeutes sont très appréciés dans le management et la gestion d'équipes pluri professionnelles dans les secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux. Vous pouvez ainsi déployer votre dynamisme et toutes vos compétences de gestion de projet dans le respect des besoins des publics.

LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT, DE STRUCTURE ET DE SERVICE

Une formation complémentaire vous permet d'accéder à la direction de foyers, d'établissements d'hébergement, de services aux personnes. La direction des soins ou de structures médico-sociales vous est également ouverte après formation à l'EHESP (DS ou DESSMS) ou après l'obtention du CAFDES. Avec ces formations, vous pourrez prétendre au poste de conseiller technique ou pédagogique, territorial ou national.

LA RECHERCHE

Les ergothérapeutes s'investissent de plus en plus dans la recherche. Elle peut se faire au cours d'études supérieures, en centre hospitalier universitaire dans le cadre des PHRIP, dans des laboratoires universitaires ou privés après un Doctorat ou une formation d'Attaché de Recherche Clinique (ARC).



ET SI VOUS FAISIEZ ÉVOLUER VOTRE CARRIÈRE ?

Découvrez les études et les fonctions possibles après le **Diplôme d'État d'Ergothérapeute**

Agence LCA - Crédits photos : Thinkstock

Pour obtenir des renseignements sur les financements possibles de la formation, rendez-vous sur le site de l'ANFE www.anfe.fr



Association Nationale Française des Ergothérapeutes
 64 rue Nationale - CS 41362
 75214 PARIS CEDEX 13
 Tél. : 01 45 84 30 97
 email : accueil@anfe.fr

L'ANFE EST MEMBRE DE :
 COTEC ET WFOY
 L'ANFE EST MEMBRE
 FONDATEUR DE :
 UIPARM

**VOUS ÊTES INTÉRESSÉS
PAR DE NOUVELLES
COMPÉTENCES COMME
LE DÉVELOPPEMENT
DE PROJET, LE MANAGEMENT,
LA RECHERCHE, LA GESTION,
LES RESPONSABILITÉS,
LA FORMATION, OU ENCORE
LA MÉDECINE ?**

**La créativité, l'analyse
de l'activité, la compréhension
de la personne et de ses
difficultés, le sens du travail
en équipe, la gestion
de projet, la pédagogie ou
encore l'accompagnement
au changement sont
des qualités très appréciées
chez les ergothérapeutes.
Elles vous permettent
de poursuivre votre carrière
dans des domaines variés.**

SÉLECTIONNEZ VOTRE FORMATION

LA FORMATION CONTINUE

■ Les stages de formation continue

Pour développer vos compétences cliniques dans un domaine ou vous remettre à niveau, de nombreux stages sont possibles en intra ou inter établissements, accessibles à l'ensemble des professionnels salariés ou libéraux. Le Service de Formation Continue de l'ANFE vous propose pour cela plus de 120 formations tous les ans !

LES DIPLÔMES

UNIVERSITAIRES

■ Les Masters et Doctorats

Pour développer de nouveaux savoirs, entreprendre des travaux de recherche, envisager de nouvelles fonctions. Renseignez-vous directement auprès de chaque université qui établit son offre de formation pour 5 ans (*neurocognition, ergonomie, ergologie, sciences de l'éducation, management, santé publique...*).

■ Les Masters en Ergothérapie

Pour approfondir la science de l'occupation humaine et vous former à la recherche en ergothérapie.

• **Master Inter Universitaire Européen en Ergothérapie** organisé par l'Université d'Amsterdam (*en anglais*).

• **Master en Sciences de la Santé, orientation ergothérapie**, de la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale et de l'Université de Lausanne (*en français*).

■ Les Diplômes Inter Universitaires

Pour vous spécialiser dans un domaine et optimiser votre formation initiale (*expert dans la réparation du préjudice corporel, handicap, traumatismes crâniens, gérontologie, gestion de cas, brûlologie...*).

Retrouvez les formations post DE sur le site de l'ANFE : www.anfe.fr, rubrique "Formation continue - Formations post DE"

LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS

■ Le diplôme d'État de Cadre de Santé

Pour manager une équipe dans les secteurs sanitaire et médico-social, gérer des projets et s'assurer de la bonne exécution des prestations auprès des usagers.

Formation de 10 mois dans la quinzaine d'Institut de Formation des Cadres de Santé accueillant des ergothérapeutes, après 4 ans d'exercice professionnel et à l'issue d'un concours d'admission (*écrit et oral*). Grâce à un conventionnement universitaire, vous préparerez de façon concomitante un Master 1.

■ Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)

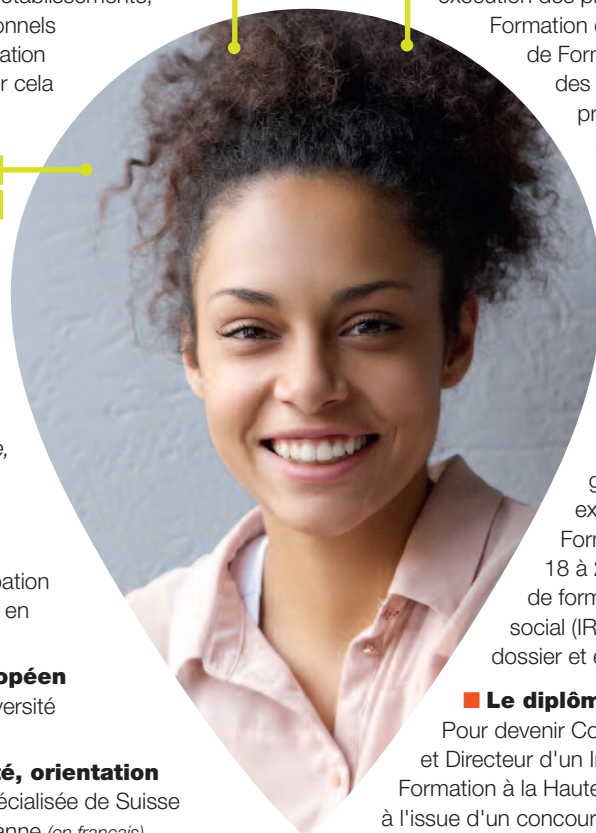
Pour manager une équipe dans les secteurs social et médico-social, gérer des projets, et s'assurer de la bonne exécution des prestations auprès des usagers. Formation de 10 mois en continue ou 18 à 24 mois en alternance dans les centres de formation préparant aux métiers du secteur social (IRTS principalement) après sélection sur dossier et entretien.

■ Le diplôme de Directeur des Soins

Pour devenir Conseiller Technique, Directeur des soins et Directeur d'un Institut de Formation publique. Formation à la Haute Ecole de Santé Publique de Rennes à l'issue d'un concours ouvert aux cadres et cadres supérieurs.

■ Le diplôme de Directeur d'Établissement Sanitaire, Social et Médico-Social

Pour acquérir une connaissance approfondie de la direction d'un établissement à travers la mission, le management et la gestion technique. Formation de 24 mois sur concours d'entrée : 35 semaines de formation théorique, 48 semaines de stage et la réalisation d'un mémoire professionnel.



■ Le Certificat d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale

Pour gérer les structures du secteur social, piloter des projets d'établissement et manager des ressources humaines. Une formation en alternance sur 24 à 30 mois encadrée par l'EHESP et dispensée par les écoles en travail social du réseau national UNAFORIS, après une sélection écrite et orale ouverte aux cadres, aux directeurs exerçant, aux ergothérapeutes encadrant des équipes.

■ Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale

Pour embrasser des fonctions hiérarchiques et/ou transversales dans les domaines de l'intervention sociale à l'interne ou à l'externe des organisations, portant sur le diagnostic des besoins locaux d'une population ou d'un territoire, la conception et le développement de projets, l'innovation, l'expertise et le conseil, l'animation de réseaux, l'évaluation et la formation.

Une formation professionnelle dispensée par les écoles en travail social adossée à un Master spécialisé (double diplôme) avec un enseignement théorique de 700h sur une durée de 4 à 6 semestres (une session par mois) et une formation pratique de 175h (étude de terrain).

LA VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE

De nombreuses formations acceptent des parcours partiels en fonction de votre bagage et des expériences acquises.

■ La Validation des Acquis Professionnels (VAP) permet d'entrer directement dans une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.

■ La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif plus exigeant qui permet de valider tout ou partie d'un diplôme en fonction de vos expériences professionnelle, personnelle, associative, vos stages et formations complémentaires.

■ Les professionnels paramédicaux peuvent bénéficier des passerelles d'accès aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme (arrêté du 24 mars 2017) pour être admis directement en 2^e ou 3^e année. Pour cela, ils doivent justifier d'un exercice professionnel de 2 ans à temps plein et être titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins 3 années d'études supérieures.

Adressez-vous aux organismes de formations visés pour connaître les modalités.